



## Réunion publique hameau du Champel du 31 mars 2005 Compte-rendu

**Etaient présents** : Monsieur le Maire, Mesdames Catherine VERJUS, Lydie BEITONE, Tounia BEITONE, Brigitte ALGERI, Diane BOURGEOT, Nathalie EVRARD, Sylvie DEBIEVE et Messieurs Bernard MUGNIER, François ABBE, Gabriel TUAZ, Guy AMAFROI-BROISAT, Nicolas GUENOT, Marc SIROP, Alain SIMONOT, Serge EVRARD, Christian DEBIEVE.

\*\*\*\*\*

Au cours d'une précédente réunion, il avait été convenu, en accord avec les habitants du Champel, de ne plus procéder à un déneigement « au noir » de la route d'accès à ce hameau.

Depuis lors, la route est maintenue blanche, et n'est salée que dès lors où la sécurité ne peut plus être assurée, et en particulier en cas de présence de glace.

Or il s'avère que la situation a changé, en particulier pour la maison familiale (ouverte après une fermeture d'une douzaine d'années), dont les dients sont les principaux utilisateurs de la route.

Monsieur le Maire rappelle que le Champel est situé à 1200 mètres d'altitude, et qu'il est inconcevable de considérer que la route puisse être traitée comme une route de plaine, d'autant que les caractéristiques de cette voie sont délicates (orientation, forêt).

Il est précisé que les occupants du hameau ont également connu une évolution depuis la dernière réunion : en effet, il existe dorénavant davantage de résidents secondaires, non munis d'un 4x4, et qui connaissent des difficultés pour accéder à leur logement.

Il ressort des débats que les résidents de la maison familiale, dans la mesure où ils ne peuvent monter avec leur véhicule jusqu'au Champel, garent leur automobile dans le hameau de Bionnay, dérangeant les habitants de ce hameau. Il est demandé au responsable du refuge d'organiser différemment le stationnement des véhicules de ses clients, lorsque celui-ci n'est pas possible sur la propriété de la maison.

Les services techniques municipaux rappellent que cette route est orientée au nord, et qui plus, est en pleine forêt. Quelque soit la méthode adoptée, il est inconcevable d'imaginer que cette route puisse être sécurisée de manière à accueillir des véhicules non équipés spécifiquement pour une route de montagne en hiver. De surcroît, le profil en travers de cette voie, détérioré, ne permet pas de rader la route convenablement.

Quoiqu'il en soit, il ressort des débats que, dans le cas où la route se verrait améliorée et sécurisée, se poserait le problème du stationnement et de l'encombrement du Champel.

**HOTEL DE VILLE – 50 avenue du Mont d'Arbois – B.P.43 – 74170 SAINTGERVAIS LESBAINS – FRANCE**  
Tél + 33 (0)4 50 47 75 66 - Fax + 33 (0)4 50 47 75 73

Bureau d'Etat Civil du Fayet – 49 rue de la Poste – 74190 Le Fayet Tél + 33 (0)4 50 78 27 69 Fax + 33 (0)4 50 47 51 64  
Bureau d'Etat Civil de St-Nicolas – 74190 St-Nicolas de Vérocce Tél + 33 (0)4 50 93 20 63 Fax + 33 (0)4 50 93 24 33

Il est convenu de sensibiliser les équipes de déneigement aux particularités de cette route, notamment pour déterminer s'il convient de gravillonner ou saler. En outre, les services municipaux déposeront désormais des stocks de sel dans les endroits dangereux (lieux à déterminer avec les habitants), afin que les riverains puissent améliorer l'état de ces virages en tant que de besoin.

Le Maire,

Jean-Marc PEILLEX

**HOTEL DE VILLE – 50 avenue du Mont d'Arbois – B.P.43 – 74170 SAINTGERVAIS LESBAINS – FRANCE**  
Tél + 33 (0)4 50 47 75 66 - Fax + 33 (0)4 50 47 75 73

Bureau d'Etat Civil du Fayet – 49 rue de la Poste – 74190 Le Fayet Tél + 33 (0)4 50 78 27 69 Fax+ 33 (0)4 50 47 51 64  
Bureau d'Etat Civil de St-Nicolas – 74190 St-Nicolas de Véroce Tél + 33 (0)4 50 93 20 63 Fax+ 33 (0)4 50 93 24 33